



**ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE DU DISTRICT DE  
FOOTBALL DE LOT ET GARONNE**

**ASSOCIATION LOI 1901 Déclarée n° 1627**

**Siret 32275934100025**

**Assemblée Générale Financière du lundi 26 novembre 2018**

**à Villeneuve sur Lot - Maison des associations 54, rue de Cocquard**

Appel des clubs à 19h00 - Début des travaux à 19h30.

**ORDRE DU JOUR**

**19H00 : Appel des clubs**

(Vérification des pouvoirs : présentation obligatoire de la licence dirigeant et du Pouvoir si le représentant du club n'est pas le Président)

Distribution des documents (bulletin de vote et documents divers).

**19h30 : Début des travaux**

- Approbation du PV de l'AG Financière du 20 novembre 2017 à Villeneuve
- Rapport de gestion du Président
- Présentation du compte de résultat 2017 / 2018 et du bilan au 30 juin 2018
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes
- Approbation des comptes annuels 2017 / 2018
- Présentation du budget prévisionnel 2018 / 2019
- Approbation du budget prévisionnel 2018 / 2019
- Vote pour l'élection de trois membres du Comité de Direction
- Présentation du Label clubs- procédure
- Règlement interdistricts 24-47 en U15 et U17
- Statut arbitrage
- Remise de récompenses
- Intervention des invités
- Buffet dinatoire

**POUVOIR**

Vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'article 11 des statuts du District de Lot et Garonne. Un club peut représenter au maximum une autre association.

Je soussigné(e) .....

Président(e) du club de .....absent(e)

**à l'AG du 26 Novembre 2018**

Donne pouvoir à M.....de mon club

N° de licence .....

Donne pouvoir à M.....

Du club de .....

N° de licence .....

De représenter mon club à l'Assemblée Générale Financière du District de Football de Lot et Garonne du 26 Novembre 2018.

**Signature et cachet du club (Obligatoires)**

**Rappel** : Pouvoir à confier à votre représentant – Tout représentant de club doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

Toute absence ou non représentation de club est passible d'une amende prévue par le règlement financier du District.